

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réaction du RDÉE Canada à l'annonce fédérale sur le commerce interprovincial et la mobilité de la main-d'œuvre

Ottawa, le 17 novembre 2025 - Le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada salue l'annonce du gouvernement fédéral confirmant la publication du règlement final lié à la *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada*. Cette étape marque un tournant attendu depuis longtemps pour réduire les obstacles qui freinent la circulation des biens, des services et des travailleurs d'un océan à l'autre.

L'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire, prévue pour le 1er janvier 2026, ouvre la voie à une reconnaissance automatique des biens et des services déjà conformes dans une province ou un territoire, tout en facilitant la mobilité des travailleurs détenteurs de permis provinciaux. Pour nos plus de 116 000 entreprises francophones et acadienne en situation minoritaire, qui composent un corridor économique dynamique et souvent méconnu, ces mesures représentent un levier concret pour gagner en compétitivité, en efficacité et en stabilité.

Depuis des années, le RDÉE Canada se mobilise sur ces enjeux de mobilité, d'employabilité et de fluidité économique. Les données du tout récent [sondage Pollara-RDÉE Canada](#) montrent clairement que les francophones en situation minoritaire soutiennent largement ces avancées. 79 % des francophones sondés estiment que la réduction des barrières interprovinciales renforcerait la résilience économique de leurs communautés. De plus, plus de la moitié souhaitent que le gouvernement fédéral en fasse davantage pour développer des corridors de commerce francophones et bilingues au pays.

« Ces attentes révèlent une réalité que nous entendons sur le terrain, soit que la croissance de nos communautés passe par des chaînes d'approvisionnement plus fluides, par des parcours professionnels moins fragmentés et par une intégration plus cohérente des normes entre les provinces et les territoires. Pour une entrepreneure du Nouveau-Brunswick qui veut vendre en Colombie-Britannique, ou pour un technicien formé au Manitoba qui décroche un emploi en milieu fédéral, chaque obstacle retiré fait une différence réelle.

Si cette annonce marque un progrès notable, sa réussite dépendra maintenant d'une mise en œuvre solide, de mécanismes d'accompagnement clairs pour les entreprises, et d'un suivi continu afin de s'assurer que les francophones en situation minoritaire bénéficient pleinement des nouvelles mesures. » souligne Yan Plante, Président-directeur général du RDÉE Canada.

Le RDÉE Canada réitère sa volonté d'être un partenaire pleinement engagé, prêt à collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour assurer une intégration économique réellement accessible à l'ensemble du pays.

-30-

À propos du RDÉE Canada

Reconnu pour son expertise, le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) œuvre depuis plus de 25 ans pour favoriser le développement économique des communautés francophones et acadienne situation minoritaire en appuyant les actions collectives de ses membres et en assurant un leadership national basé sur la collaboration et les partenariats.

Pour plus de renseignements :

Delphine Denis

Directrice des communications et du marketing, RDÉE Canada

delphine.denis@rdee.ca

343-204-3362